Réunion de la Commission de Suivi de Site de Calais
1er juin 2022

Compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège « Administration de l'État » :**
  Mme BENARD, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Calais
  Mme DEPREZ-BOUDIER, Sous-Préfète de Calais
  M. PACAULT, Représentant de la DREAL Hauts-De-France
  Mme BAYART, Inspectrice de la DREAL Hauts-De-France

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
  M. BROUTIN, Grand Calais Terre et Mer
  M. CADET, Ville de Coulogne
  M. CHARAVEL, CCI Littoral
  Mme DUFFY, Grand Calais Terre et Mer
  M. GODART, Ville de Coulogne
  M. LOUVET, Ville de Marck
  Mme MIGNONET-BOUROVA, Ville de Calais

- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**
  M. KERMAGORET, Synthexim
  Mme LALANDE, Interor
  M. SAVARD, Synthexim

- **Collège « Salariés » :**
  M. GUERBADOT, Synthexim
  M. LEHOCQ, Synthexim

- **Personnes qualifiées :**
  M. MIGNONET, Président de la CSS
  M. CARUSO, SDIS 62
  M. DEGROOTE, SDIS 62
  M. LENGAGNE, SDIS 62

- **Invités :**
  Mme DELALANDE, MEDEF Côte d'Opale
  Mme DUTERTE, Graftech

- **Secrétariat de la CSS :**
  M. LEFRANCOIS, SPPPI
  Mme LEPOINT, SPPPI

EXCUSÉS :

M. LECLERCQ, CFTC
M. LEPENNE, DDTM 62
M. LOQUET, Conseil Départemental Canton de Calais
M. MILLE, DIR Nord
M. NASAR, Interor
M. WAROQEAUX, Interor

Introduction de M. MIGNONET – Président de la CSS

M. MIGNONET maire-adjoint de la ville de Calais et Président du Comité de Suivi de Site, propose de faire un tour de table afin d'identifier tous les membres présents puis il rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Renouvellement des membres du bureau de la CSS
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2021
3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2021
4. Présentation des bilans 2021 SYNTHEXIM et INTEROR
5. Point de l'avancement des aménagements sur le pourtour des sites
6. Plan Particulier d'Intervention

1. Renouvellement des membres du bureau de la CSS

M. MIGNONET rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral datant du 16 juillet 2021, il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de la CSS pour une durée de 5 ans. Il indique que M. MIGNONET a renouvelé son mandat de Président de la CSS de Calais. Il termine en indiquant que le règlement intérieur reste inchangé. La liste des membres est approuvée sans observation.

Proposition de liste des membres du bureau :

Le Président de la Commission : M. Philippe MIGNONET

Pour le collège « Administrations de l'Etat » : le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

Pour le collège « Riverains et associations » : M. Christian-Jacques SERY

Pour le collège « Exploitants d'installations classées » :
- Année paire : M. Dominique SAVARD
- Année impaire : M. Geoffroy WAROQUEAUX

Pour le collège « Salariés » :
- Année paire : M. Olivier LEHOCQ
- Année impaire : M. Jason WALLE

Est invitée à assister aux réunions du bureau : Mme la Sous-préfète de Calais ou son représentant.

M. MIGNONET propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. Validation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2021

Le projet de compte-rendu de la réunion a été communiqué par courrier et par mail. Celui-ci est approuvé sans observations.

3. Présentation du bilan de la DREAL 2021

M. PACAULT, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral et responsable de l'équipe en charge des risques technologiques ainsi que Mme BAYART, inspectrice, présentent le bilan des actions de la DREAL en 2021 ainsi que le programme d'inspections 2022.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/04/css-bilan-dreal-2021-objectifs-2022.pdf

Questions et remarques :

M. MIGNONET demande aux représentants de SYNTHEXIM ce qu'ils comptent faire face aux constats présentés par la DREAL signe d'une situation inquiétante pour la population à proximité ainsi que pour celle des salariés présents sur le site. M. SAVARD répond que l'entreprise a déjà fait des choses et il propose de le découvrir dans la présentation qui suit.

Mme la Sous-préfète de Calais appuie les propos de M. MIGNONET en s'interrogeant sur la nécessité d'avoir recourt, de façon répétitive, à de nombreux arrêtés préfectoraux pour parvenir à une exploitation conforme à ce qui est attendu au regard du risque que représente l'activité de SYNTHEXIM.

4. Présentation des bilans 2021 des exploitants

- **SYNTHEXIM**

M. KERMAGORET présente le bilan 2021 du site SYNTHEXIM. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/06/presentation-bilan-2021-synthexim.pdf

Questions et remarques :

M DEGROOTE, représentant du SDIS62, demande si l'entreprise a pris toutes les mesures nécessaires sur le stockage ou s'il reste des recommandations à respecter.

M. KERMAGORET répond que le travail est en cours et qu'il n'y a pas de produits inflammables posés dans des zones non prévues à cet effet.

M. MIGNONET demande combien de salariés ont bénéficié d'heures de formation.

M. SAVARD répond qu'il n'a pas le chiffre exact mais que des exercices d'évacuation ont été effectués par le personnel. Mme la Sous-Préfète réagit en indiquant que dans les 559 heures, ce type d'exercice n'est pas considéré comme exercice de prévention. M. SAVARD précise qu'il prend en compte les exercices de déploiement d'incendie.

M. MIGNONET demande si les « synthèses produits » sont destinées à des industriels au sein du groupe ou à des industriels externes.

M. SAVARD indique qu'elles sont destinées aux industriels externes et notamment à un groupe de cosmétologie et principes actifs mais également à des start-up qui, par exemple, travaillent sur des molécules très précises (médicament pour la tension artérielle, traitement des eaux, récupération du lithium, etc.).

M. MIGNONET demande comment sont traitées les fiches de déviations et les suites qui y sont données.

M. KERMAGORET explique que lorsqu'ils reçoivent ces fiches, ils essayent d'identifier la cause et en fonction des incidents survenus, c'est le service concerné qui prend en charge l'action. Les fiches sont clôturées lorsque l'action est terminée et le problème compris.

M. MIGNONET poursuit concernant le déploiement des moyens de secours et demande si les exercices sont matérialisés et s'ils sont réalisés en collaboration avec le SDIS.

M. SAVARD explique qu'il s'agit là, en 2021, uniquement d'exercices internes.

M. DEGROOTE propose à l'exploitant, au regard des échanges, de reprogrammer un exercice avec l'équipe de garde et en prenant en compte les spécificités de l'établissement.

M. SAVARD répond qu'ils ont une obligation réglementaire de réaliser un exercice POI qu'ils ont commencé à en discuter avec M.me BAYART.

M. LENGAGNE, représentant du SDIS 62, encourage M. SAVARD à accepter la proposition de son collègue M. DEGROOTE.

M. SAVARD accepte volontiers cette proposition.

Mme MIGNONET-BOUROVA demande si des contrôles sont bien réalisés dans le cadre du risque de rupture de canalisation de brome.

M. SAVARD répond que les tests se sont bien passés.

Mme MIGNONET-BOUROVA demande à quoi sont dues les odeurs. Elle souhaite également savoir si le site de la zone Dune va être exploité, reste classé, ou autre.

M. SAVARD répond que l'activité sur ce site a été arrêtée fin 2017 et qu'une demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter ce site a été faite. Cela a pris beaucoup de temps et l'entreprise a décidé de faire une croix sur le site de SYNTHEXIM Dune et de procéder à une cessation d'activité définitive. Il précise que le site va conserver son usage industriel. M. PACAULT souligne que le PPRT est une mesure d'urbanisme adoptée par arrêté préfectoral qui modifie le PLU (les dispositions du PPRT valent servitudes d'utilité publique et sont annexées au PLU de la ville de Calais).

M. MIGNONET demande si des projets 2022 sont budgétisés. M. SAVARD répond que l'entreprise continue le traitement des rejets aqueux. Concernant la stratégie de défense

incendie, ils attendent les offres finales de 2 sociétés qui ont été consultées pour passer à la réalisation.

M. DEGROOTE revient sur le risque « brome ». En cas d'intervention, il est important de préciser aux secours qu'il s'agit de ce type d'accident afin qu'ils adaptent leur équipement.

M. SAVARD en prend note.

- **INTEROR**

Mme LALANDE présente le bilan 2021 du site. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/05/presentation-interor-2021-css-2022.pdf

Questions et remarques :

Une personne demande si l'accueil sécurité du site est traité par un sous-traitant.

Mme LALANDE précise qu'il y a effectivement un poste de surveillance qui filtre les entrées et qui réalise les rappels d'accueil sécurité.

M. MIGNONET demande si leur nouveau bâtiment est en plus des autres ou en remplacement. Mme LALANDE précise que c'est, en effet, un bâtiment supplémentaire et qui sera le plus gros de l'entreprise, prévu le long de la rocade.

M. PACAULT précise que pour déposer un dossier d'autorisation, cela peut prendre plusieurs mois, selon le projet envisagé. Pour les projets industriels, il s'agit de prendre en compte beaucoup de données comme l'impact sur le tableau de classement des activités, des matières stockées, éventuellement de modélisation de phénomènes dangereux avec de nouvelles zones qui soient impactées.

M. LEFRANCOIS complète sur le fait que les échanges entre la DREAL et INTEROR peuvent démarrer sur un certain nombre d'éléments d'information à disposition par rapport au projet prévu et ainsi se positionner en vue de déposer un dossier.

Mme LALANDE dit que, pour l'instant, ils n'ont pas encore assez d'éléments pour déposer un dossier.

M. LEFRANCOIS fait une remarque sur les spécificités du brome, car les 2 entreprises utilisent ce composant. Il leur demande s'ils communiquent ensemble quant à son utilisation et ainsi améliorer les dispositifs, méthodes de mise en œuvre, etc. Mme LALANDE répond que cela peut en être discuté lors de la Commission « France Chimie ».

Mme DUFFY demande qui sont les propriétaires de TIOXIDE et UMICORE et ce qu'il en est de ces deux sites. M. PACAULT répond que pour le premier, il s'agit du groupe VENATOR qui est toujours le propriétaire et dont les procédures de cessation d'activités prévues dans le code de l'environnement pour les installations classées et de

déconstruction de site sont toujours en cours. Il y a eu beaucoup de diagnostics réalisés concernant des produits explosifs dans les sols, des dépollutions. Pour UMICORE, les procédures pour la cessation d'activités avaient été complètement terminées. Concernant le propriétaire, il n'est pas connu des services de la DREAL et il n'y a aucune obligation d'en informer l'administration.

5. Point de l'avancement des aménagements sur le pourtour des sites

M. MIGNONET explique que pour le pourtour du site de Calais, il y a un ancien bâtiment Cash and Carry qui est dans la zone d'aléa de SYNTHEXIM. Une procédure d'expulsion a été mise en place. Le propriétaire vivrait en Angleterre, il paierait néanmoins encore la taxe foncière en France mais il laisse le site tomber en ruines. Le site est en toiture fibro amiantée. Quand la procédure d'expulsion sera menée à terme, le bâtiment sera démoli comme il se doit. Le terrain sera vraisemblablement transformé en zone boisée ou en extension des jardins ouvriers qui se trouvent à côté.

M. PACAULT précise que le PPRT limite l'augmentation du nombre de personnes exposées dans les zones d'aléa. Il explique également que la problématique brome est présente et qu'en cas d'accident, la règle, c'est le confinement.

Mme LALANDE dit qu'elle préférerait que soit aménagé un espace boisé et naturé.

6. Plans Particuliers d'Interventions

M. LEFRANCOIS parle au nom du SIRACEDPC qui a transmis les informations et ne pouvait être présent à la Commission. Côté SYNTHEXIM, la version du PPI date de 2013. L'exploitant a été mis en demeure afin de remettre à jour son étude de dangers. Il explique que les services de la DREAL sont dans l'attente des éléments qui permettront de produire le tableau des phénomènes dangereux. Il sera transmis à la Préfecture et à la Sous-Préfecture pour ainsi définir le périmètre PPI qui sera présenté aux membres du CODERST afin d'entamer la révision du Plan.

Côté INTEROR, M. LEFRANCOIS dit qu'il y a un arrêté qui date d'octobre 2019. Un exercice a été effectué en mai 2022 qui a permis de tester ce Plan et de déterminer des axes d'améliorations. Une mise à jour est prévue.

Une campagne sur les risques industriels, en partenariat avec l'ensemble des industriels SEVESO seuil « haut », les territoires du Calaisis, Dunkerquois et Audomarrois, a été menée et une brochure a été produite et transmise aux différentes collectivités. Les habitants ont également reçu la plaquette puisqu'ils sont concernés par les sites INTEROR et SYNTHEXIM mais aussi par la Centrale Nucléaire de Gravelines. Depuis 2019, le périmètre

de sécurité est passée de 10 à 20km. Il précise que la loi LOPMI prévoit une journée dédiée à la culture sur la sécurité pour l'ensemble des employeurs.

M. MIGNONET dit que cette culture du risque devrait être enseignée dès le plus jeune âge et intégrer le cursus scolaire, afin d'adopter les bons gestes.

M. LEFRANCOIS ajoute que le 13 octobre 2022 sera consacré à la culture du risque puisqu'il s'agit de la journée de la résilience.

M. MIGNONET remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.